

Service Hygiène et Sécurité
Note VA / EB / 2012-3

Organisation du pot de soutenance de thèse


Mesdames et Messieurs les doctorants,

L'introduction et la consommation d'alcool dans les locaux de l'Université sont clairement interdites par le règlement intérieur. Dans un esprit de convivialité, nous avons malgré tout une certaine tolérance concernant les pots de thèse aux conditions suivantes :

- ✓ seules des boissons peu alcoolisées, tel que le vin ou le champagne, peuvent être servies. Les alcools forts seront systématiquement retirés par les agents de sécurité ;
- ✓ la quantité des boissons proposées doit être adaptée au nombre des participants (1 bouteille pour 3 à 4 personnes) ;
- ✓ des boissons non alcoolisées doivent être proposées en quantité au moins équivalente ;
- ✓ le pot doit être accompagné d'une collation.

Le service hygiène et sécurité reste à votre disposition pour toutes précisions ou tous renseignements complémentaires.

Fait à Lyon, le 1^{er} mars 2012

Le directeur général des services

Bernard PASCAL